



FRANCE

LE PARLEMENT ENTÉRINE UNE LOI DE RÉPARATION POUR L'EXIL FORCÉ D'ENFANTS RÉUNIONNAIS ENTRE 1962 ET 1984

La France vient de franchir une étape historique dans la reconnaissance d'une page douloureuse de son histoire. Ce 16 juin le Parlement a entériné la proposition de loi relative à la transplantation forcée, entre 1962 et 1984, de milliers d'enfants réunionnais dits «de la Creuse» arrachés à leurs familles pour être déplacés vers la métropole.

Le 7 avril 2023, à Saint-Denis-de-la-Réunion, 47 personnes originaires de la Creuse, en France, et nées sur l'île de La Réunion, sont accueillies par les habitants à leur arrivée sur leur terre natale. Entre 1963 et 1982, plus de 2 100 enfants de La Réunion ont été envoyés en France métropolitaine pour repeupler des zones rurales comme la Creuse. © Stephan / IMAZPRESS / AFP

Le texte, définitivement adopté par un vote unanime au Sénat, leur ouvre un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire. « Une nouvelle pierre mémorielle dans un long chemin de reconstruction » : dans l'émotion, le Parlement a approuvé mardi 16 juin l'adoption définitive d'une loi de réparation au bénéfice des mineurs réunionnais déplacés dans l'Hexagone entre 1962 et 1984, plus de 2 000 enfants arrachés à leurs terres.

Avec un vote unanime au Sénat, quelques mois après un vote identique à l'Assemblée nationale, le Parlement français entend reconnaître les torts de l'État dans ce scandale du XXe siècle.

Entre 1962 et 1984, 2 015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. Cette politique visait officiellement



à répondre au doublement de la population réunionnaise en trente ans et à repeupler des zones rurales comme la Creuse, département ayant accueilli le plus d'enfants, d'où le surnom de ces mineurs parfois baptisés « enfants de la Creuse ».

Mais dans les faits, ce furent des jeunes interrompues soudainement, des changements d'état civil brutaux, voire des maltraitements ou humiliations à l'origine de profonds traumatismes pour ces enfants initialement placés au sein de l'Aide sociale à l'enfance. Ces mineurs étaient de tous âges, avec des nouveau-nés comme des adolescents.

En résumé, « des milliers de trajectoires bouleversées par l'exil, par la séparation des familles, par la rupture brutale avec une terre, avec une langue, avec une filiation », a détaillé la ministre des Outre-Mer Naïma Moutchou, saluant l'adoption d'un « texte de justice et de dignité » qui touche aux « parts d'ombre » de l'histoire de France.

Élue de La Réunion, la socialiste Audrey Bélim a aussi souligné la situation des proches de ces enfants déracinés, « des parents qui ont attendu en vain le retour de leurs enfants et des familles marquées pour toujours par le



silence, l'incompréhension et parfois la honte. »

Cette loi tant espérée par les « enfants de la Creuse » va enfin les aider à se reconstruire. Pour beaucoup, les souvenirs sont intacts. Maximilienne Tamara est arrivée dans le département du Gers. Elle avait à peine cinq ans. Elle raconte à RFI comment elle a été maltraitée par sa mère adoptive.

« Un été, elle a décidé que j'avais de la crasse sur moi. Elle ne s'est pas imaginée que notre peau, même si on est métissée, elle peut foncer au soleil. Donc, elle a pris une bassine et elle a mis de l'eau de javel et de l'eau, et elle a pris un Scotch-Brite. Elle m'a frotté les bras et les genoux. Ça a saigné », se souvient-elle. «

J'en garde bien évidemment que des traumatismes, parce que j'ai pas compris ce jour-là, même si j'étais gamine, pourquoi elle avait fait ça ? »

Comme elle, toutes ses victimes attendaient ce vote depuis des années. C'est donc une journée historique pour Marie-Germaine Périgogne, présidente des Enfants déracinés des DROM : « L'État français va reconnaître sa faute au plus haut niveau et on va réparer, même si on ne peut pas réparer nos blessures », souligne-t-elle. « Aujourd'hui, nous sommes là dans la réconciliation. Nous allons nous réconcilier avec notre histoire, nous allons nous réconcilier avec l'État, mais surtout, nous allons nous réconcilier avec nous-mêmes. »